

PROCÈS VERBAL
46^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
Le 21 septembre 2024 à 13h30

Présences :

Conseil d'administration	Jean-François Pitre , président Sophie Gauthier , vice-présidente Rachel Cook , trésorière Marie-Christine Aubrey , administratrice, absente Marjolaine Chevet , administratrice Kanda Kola Gnama , administrateur
MEMBRES RÉGULIERS CORPORATIFS	
Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY)	Geneviève Charron , présidente
Association franco-ténoise du Sud et de l'Ouest (AFTSO)	Nicole Kelly , représentante
Collège nordique francophone	Patrick Arsenault , directeur général Angélique Ruzindana Umunyana , présidente
MEMBRES ASSOCIÉS	
CDETNO	François Afane , directeur général
MEMBRES RÉGULIERS INDIVIDUELS	

	<p>Patrice Lapointe Jean de Dieu Tuyishime Dominique Poirier Yvonne Careen Océane Coulaudoux Batiste Foisy Delphine Dippman Nancy Bélanger</p>
--	---

OBSERVATEURS ET INVITÉS	
Personnel de la FFT	<p>Audrey Fournier, direction générale Flora Camuzet, services administratifs Christian Hirwa, directeur RTS Mélika Malabo, responsable des communications Lisa Boisneault, CFA Julie Lefebvre, CITNO Marion Perrin, RIFTNO Margaux Salles, RTS</p>
Représentants de la FFT sur les tables nationales	<p>Océane Coulaudoux, Commission nationale des parents francophones (CNPF)</p> <p>Marie Christine Aubrey, Fédération des aînés et aînées francophones et acadiennes (FAAFC) - <i>absence motivée mais rapport soumis</i></p> <p>Roxanne Valade, Société santé en français (SSF) - <i>absence motivée mais rapport soumis</i></p> <p>Jean-François Pitre, Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA)</p> <p>Vincent Gagné, Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), <i>absence motivée mais rapport soumis</i></p> <p>Maxime Joly et Mila Benoit, Fédération culturelle canadienne- française (FCCF), <i>absents et rapports non soumis</i></p>

Gouvernement des TNO	Antoine Gagnon , directeur général du Secrétariat aux affaires francophones (SAF).
Patrimoine canadien	Caroline Lafontaine , conseillère principale des programmes, observatrice
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Catherine Lyncée , agente d'établissement, RIFTNO, en ligne
Invité.es	Julie Plourde Radio Canada Liane Roy FCFA Cristiano Pereira , journaliste

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'Assemblée

Madame Liane Roy salue l'assemblée, et reconnaît que nous sommes sur les Territoires, terres traditionnelles des Dénés, nous respectons les cultures des premières nations, elle souligne notre AGA au nom de la FCFA. Elle remercie le président qui termine son terme au nom de la FCFA, Jean-François Pitre et Audrey Fournier pour leur appui dans deux grands dossiers C13 et C35.

Monsieur Jean-François Pitre, président de la Fédération Franco-Ténoise (FFT), salue tous les membres délégués et invités en les remerciant de leur présence. Il remercie également nos bailleurs de fonds et partenaires pour leur présence. Il déclare l'ouverture de la 46^{ème} AGA.

2. Appel des membres en règle et vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée forment le quorum.

Le quorum est atteint.

3. Élection d'une présidence et secrétaire d'assemblée

Jean-François Pitre propose la nomination de Mr Simon Cloutier comme président d'assemblée et Mme Flora Camuzet comme secrétaire d'assemblée. Ils acceptent la proposition aux postes.

Proposition AGA-2024-09-21.01

IL EST PROPOSÉ Que Monsieur Simon Cloutier soit nommé à titre de président d'assemblée et que Flora Camuzet soit nommée à titre de secrétaire de la 46e Assemblée générale annuelle de la FFT.

Les nominations sont adoptées à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée propose la lecture de la proposition d'ordre du jour.
Lecture de l'ordre du jour par Mr le président d'assemblée.

Proposition AGA-2024-09-21.02

Sophie Gauthier propose que le point 9 soit subdivisé en 4 sections avec un vote pour chacun (1&2 ; 3 à 6 ; 7 à 11 ; 12 à 17).

Appuyée par Jean de Dieu Tuyishime

Vote : unanimité

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition AGA-2024-09-21.03

IL EST PROPOSÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Proposée par Batiste Foisy

Appuyée par Mr Afane

Voté à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) du 04 novembre 2023

Le président d'assemblée propose la lecture du procès-verbal de l'AGA du 04 novembre 2023.

Proposition AGA-2024-09-21.04

IL EST PROPOSÉ que le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 04 novembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Jean-François Pitre

Appuyée par Patrice Lapointe

Adoptée à l'unanimité

6. Présentation des rapports annuels :

6.1. Rapport de la présidence-FCFA par Jean-François Pitre ;

6.2. Présentation du rapport annuel 2023-2024 de la direction et de l'équipe FFT :

6.2.1. Direction générale, Audrey Fournier ;

Audrey remercie les bailleurs de fonds PCH, SSF, IRCC ainsi que les administrateurs du CA.
Elle salue Jean-François Pitre pour son engagement dans la communauté.

6.2.2. Réseau Santé TNO par Christian Hirwa ;

6.2.3. Communauté francophone accueillante par Lisa Boisneault ;

Dû à l'absence momentanée de 2 membres du personnel, la directrice présente les rapports des délégués aux tables pancanadiennes (6.3). Leurs rapports sont sur le site de la FFT.

6.3. Rapport des délégué-e-s aux tables pancanadiennes :

6.3.1. Commission nationale des parents francophones soumis par Océane Coulaudoux ;

6.3.2. Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada soumis par Jean-François Pitre ;

6.3.3. Fédération des aînées et aînés francophones du Canada soumis par Marie-Christine Aubrey ;

6.3.4. Fédération culturelle canadienne française : AFCY et AFTSO, rapports non soumis ;

6.3.5. Fédération de la Jeunesse canadienne française soumis par Vincent Gagné ;

6.3.6. Santé Canada en Français soumis par Roxane Valade

Dû à l'absence de 2 présentateurs, les états financiers sont présentés.

7. Lecture et réception des états financiers vérifiés de la FFT 2023-2024.

Le président d'assemblée invite Pierre Bergeron à présenter les états financiers 2023-2024.

Présentation en ligne par Pierre Bergeron des états financiers 2023-2024 produits par la firme Bergeron &Cie comptable agréé.

Les états financiers sont reçus tels quels.

Retour aux points :

6.2.4 : Julie Lefebvre présente le rapport du CITNO

6.2.5 : Marion Perrin présente le rapport du RIFTNO.

La directrice fait une mise à jour sur le travail fait avec la communauté de Fort Smith sur l'éducation en Français, ainsi que le projet du centre communautaire.

Patrick Arsenault a une question sur le projet communautaire : si des individus ne sont pas attachés à un organisme peuvent-ils être tenu au courant. Il est répondu que pour l'instant, la FFT est plutôt dans l'analyse de sa capacité de se projeter et faire la demande de projet. Toute personne désirant prendre part au projet sera tenu au courant.

Patrice Lapointe aimerait savoir si la communauté va être tenu au courant sur les avancées de l'éducation en Français à Fort Smith. Le dossier est actuellement dans une démarche légale, avec du travail à l'interne.

8. Nomination et approbation d'une firme de vérification comptable pour l'année fiscale 2024-2025.

Rachel Cook propose que la firme Bergeron & Cie effectue la vérification des opérations de la Fédération franco-ténoise pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2024 et prenant fin le 31 mars 2025.

Proposition AGA-2024-09-21.05

IL EST PROPOSÉ Que la firme Bergeron & Cie effectue la vérification comptable de la Fédération franco-ténoise pour l'exercice financier 2024-2025.

Proposée par Rachel Cook

Appuyée par Sophie Gauthier

Vote : unanimité

Adoptée à l'unanimité

9. Amendements des règlements administratifs.

Présentation et explications des modifications proposées par sections à l'écran par la directrice générale, Audrey Fournier.

9.1. Présentation des statuts et articles 1 et 2.

Proposition AGA-2024-09-21.06

IL EST PROPOSÉ que la section des statuts et articles 1 et 2 tels que présentés soient adoptés.

Proposée par Batiste Foisy

Appuyée par Marjolaine Chevet

Vote : unanimité

Adoptée à l'unanimité

9.2. Présentation des articles 3 à 6.

9.2.1. Articles 3 et 4

Proposition AGA-2024-09-21.07

IL EST PROPOSÉ que la section des articles 3 et 6 tels que présentés soient adoptés.

Proposée par Rachel Cook
Appuyée par Patrice Lapointe

Questions :

Patrice Lapointe demande une clarification sur les termes corporatif et communautaire/institutionnel. Les membres des organismes à but non lucratifs deviennent des membres communautaires, il a été ajouté une catégorie pour les institutions.

Jean de Dieu Tuyishime demande des clarifications sur des membres communautaires et ceux qui ne sont pas institutionnels. Une entreprise privée ne peut pas être membre.

François Afane : revient sur la clarification sur les ONBL et institutions

Yvonne Careen : sur l'exemple de Canadian Parents French. Est-ce que les membres doivent répondre à des exigences de langue française ? Pas forcément si les membres répondent à un besoin des franco-ténois et adhèrent à la mission de la FFT, leur demande sera examinée toujours par le CA.

Batiste Foisy se demande si on ne risque pas de perdre les membres associés qui ne souhaitaient pas voter en les faisant devenir des membres votant.

François Afane revient sur les membres institutionnels : est-ce que les villes pourraient devenir membres institutionnels ? Réponse : Ce sont des paliers du gouvernement, il y a peu de chance qu'ils se présentent pour devenir membre.

Marjolaine Chevet aimerait répondre à propos des membres associés et le fait qu'on puisse distinguer le droit de parole versus droit de vote. Elle aimerait qu'on revienne sur le travail fait lors du forum communautaire ce matin sur l'engagement et la consultation communautaire.

Pour un organisme qui aurait besoin de prendre la parole au sein de la FFT, il serait préférable de proposer cela au sein des mécanismes quotidiens d'engagement que lors d'une AGA.

Proposition de point d'ordre AGA-2024-09-21.08

Sophie Gauthier souhaite changer sa proposition initiale à l'ordre du jour : proposer et voter sur les articles 3 et 4 (9.2.1) et un autre point sur les articles 5 et 6 (9.2.2).

Proposée par Sophie Gauthier
Appuyée par Jean-François Pitre
Vote : unanimité
Adoptée à l'unanimité

Vote de la proposition 9.2.1:

IL EST PROPOSÉ que la section des articles 3 et 4 tels que présentés soient adoptés.

Proposée par Rachel Cook
Appuyée par Patrice Lapointe
Vote : pour à la majorité
Adoptée à la majorité

9.2.2 Présentation des articles 5 et 6.

Proposition AGA-2024-09-21.09

IL EST PROPOSÉ que la section des articles 5 et 6 présentés soient adoptés.

Proposée par Nicole Kelly

Appuyée par Jean de Dieu Tuyishime

Batiste Foisy propose de garder le quorum des règlements actuels. Les membres de l'assemblée débattent sur ce point.

Le président de l'assemblée rappelle qu'une personne dans l'assemblée peut proposer un sous amendement.

Proposition de sous amendement AGA-2024-09-21.10

Batiste Foisy propose qu'on amende le point 6.2 pour changer « 50% + 1 des membres inscrits à l'assemblée » pour « 15 personnes ou 10 % des membres de l'organisme le cas échéant le chiffre le plus bas fait foi de quorum (virtuel ou en personne) ».

Appuyée par Genevieve Charron

Vote : unanimité avec 1 abstention

Adoptée à l'unanimité

Retour à l'**adoption des points 5 et 6 tels que présentés et modifiés** :

Vote : unanimité

Adoptée à l'unanimité

9.3. Présentation des articles 7 à 11

Proposition AGA-2024-09-21.11

IL EST PROPOSÉ que la section des articles 7 à 11 soient adoptés tels que présentés.

Proposée par Sophie Gauthier

Appuyée par Marjolaine Chevet

Questions et commentaires :

Patrick Arsenault revient sur les modifications aux règles pour renforcer les protections aux conflits d'intérêts. Est-ce qu'il y a eu à la FFT des enjeux ou raisons particulières avec les conflits d'intérêts ? Il est répondu qu'il n'y avait aucun détail concernant les conflits d'intérêts.

Batiste Foisy se demande si les associations ont donné leur aval sur le changement du nombre de siège au sein du conseil d'administration. Il a été répondu que les associations, avec cette disposition-là, avaient trop de charge à être sur le CA de la FFT. Rachel Cook rajoute que l'obligation d'être sur le CA de la FFT ne leur convenait plus. Ils préfèrent que les postes soient ouverts à la communauté. Jean de Dieu Tuyishime revient sur le point 7.2 (exigence des administrateurs), en demandant des explications sur le fait d'être membre de l'organisme et de la langue. Ceci est inscrit aux statuts : « Langue »

Marjolaine Chevet ajoute un commentaire sur les administrateurs devant siéger à deux CA. Au-delà de la charge de travail, cela introduisait un inconfort, car la personne n'est pas forcément la présidence. Elle encourage la mise en place du nouveau modèle d'engagement

communautaire, encourager que le comité de leadership soit formalisé, et qu'un autre mécanisme que le double mandat soit mis en place.

Patrice Lapointe demande ce qu'est la collégialité : c'est le fait de se rallier aux décisions qui ont été prises par le CA.

Angélique Ruzindana Umunyana demande si la direction générale a le droit de vote, si cela est écrit. C'est inscrit dans l'article 9.7 « droit de votes »

François Afane revient sur la composition du CA qui passe de 7 à 5 administrateurs. Par tradition on évite que les DG des autres organisations siègent dans le CA. Il est écrit, article 7.5, que les employés de gestion ne peuvent pas siéger au CA.

Vote : unanimité avec 1 abstention

Adoptée à l'unanimité

9.4. Présentation des articles 12 à 17

Proposition AGA-2024-09-21.12

IL EST PROPOSÉ que la section des articles 12 à 17 soient adoptés tels que présentés.

Proposée par Batiste Foisy

Appuyée par Nicole Kelly

Proposition AGA-2024-09-21.13

François Afane propose un amendement à l'article 14.1 : ajouter « dans les Territoires du Nord-Ouest. »

L'organisme doit être enregistré aux Territoires du Nord-Ouest.

Appuyée par Sophie Gauthier

Voté à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Patrice aimeraient avoir plus de détail sur l'article 13.2 ; prévision budgétaire. Sophie Gauthier propose que ceci reste une information plutôt qu'un vote.

François Afane revient sur le fait que le CA connaît la situation financière. L'AGA a délégué son autorité au CA.

Proposition AGA-2024-09-21.14

Il est proposé que l'article 13.2 soit retiré des statuts et règlements.

Proposée par François Afane

Appuyé par Patrice Lapointe

Vote : à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Retour au vote de l'adoption des articles 12 à 17 tels que présentés et modifiés.

Vote : unanimité

Adoptée à l'unanimité

10. Élection au conseil d'administration.

10.1. Procédures d'élections/précisions sur les règlements administratifs

Le président rappelle la section 4.1 et 4.3

Proposition AGA-2024-09-21.15

Il est proposé que les candidatures du plancher soient acceptées,

Proposée par Sophie Gauthier

Appuyée par Jean-François Pitre

Votée à l'unanimité avec 1 abstention

Adoptée à l'unanimité

10.2. Élection d'un scrutateur

Le président d'assemblée procède à la nomination d'un scrutateur. Liane Roy est proposée comme scrutateur qui accepte la nomination.

Proposition AGA-2024-09-21.16

IL EST PROPOSÉ Que Liane Roy soit nommée scrutateur d'élection.

Proposée par Jean-François Pitre

Appuyée par Jean de Dieu Tuyishime

Adoptée à l'unanimité

10.3. Élection d'une présidence

Proposition : Jean-François Pitre propose Sophie Gautier.

Appuyée par Kanda Kola Gnama.

Sophie Gauthier accepte la proposition.

10.4. Élection d'un membre corporatif régulier de Yellowknife

Pas de proposition. Le poste reste vacant.

10.5. Élection d'un administrateur membre individuel su Sud et de l'ouest

Proposition : La FFT a reçu une demande de Yellowknife, cette demande devient éligible car il n'y a aucune proposition de la part du Sud et de l'Ouest.

Delphine Dippman est élue.

10.6. Élection d'un membre corporatif du Sud et de l'Ouest :

Proposition : Nicole Kelly propose Rachel Cook.

Jean-François appuie.

Rachel Cook est élue.

10.7. Élection d'un administrateur membre individuel Inuvik

Proposition : Jean-François Pitre propose Kanda Kola Gnama.

Rachel Cook appuie.
Kanda Kola Gnama est élu.

11. Nomination et approbation des représentants de la FFT aux tables nationales.

Proposition AGA 2024-09-21.17

Marjolaine Chevet propose que soient nommés les représentants de la FFT des organismes Nationaux suivants :

À la Société Santé en français (SSF),
Roxanne Valade ;

À la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA),
La Présidence de la FFT ;

À la Fédération culturelle canadienne française (FCCF),
Maxime Joly (AFCY) ;

À la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC),
Marie-Christine Aubrey ;

À la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), **Vincent Gagné** ;

À la Commission Nationale des parents francophones (CNPF),
Océane Coulaudoux ;

Appuyée par Geneviève Charron
Vote à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

12. Adoption de la cotisation annuelle des membres

Proposition AGA-2024-09-21.18

IL EST PROPOSÉ que la cotisation annuelle des membres de la FFT reste à 0\$.

Proposée par Jean-François Pitre
Appuyée par Rachel Cook
Vote : 2 contre
Adoptée à la majorité.

13. Affaires diverses.

Les nouveaux membres sont invités à prendre une photo.

Le prix Jeanne Dubé sera remis à la suite de l'AGA.

Batiste revient sur le représentant du CLO. Le CA a la charge de la nomination. Patrice Lapointe propose que cette nomination soit rajoutée au point 10.

14. Levée de l'assemblée.

La levée de l'Assemblée est proposée par Jean-François Pitre à 15h56.

Proposition AGA-2024-09-21.19

Il est proposé que l'Assemblée générale soit levée.

Proposée par Jean-François Pitre
Appuyée par Jean de Dieu
Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE



Simon Cloutier (Oct 4, 2024 13:47 MDT)

Simon Cloutier

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE



Flora Camuzet

NOTE : Le prix Jeanne Dubé a été remis en marge de la 46ème Assemblée générale annuelle à Mme Christine Sivret. Ce procès-verbal veut en rendre compte.